



Association Ecole de Musique de Bois Guillaume – Bihorel - Isneauville



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020



Association Ecole de Musique de Bois Guillaume – Bihorel - Inseauville
Association Loi 1901
Siège : 31 petite rue de l'Ecole
76230 Bois Guillaume (Seine Maritime)

Sébastien DONRONT – Commissaire aux Comptes
18 rue des charmilles 76 770 Malaunay
SIRET 838 854 339 00010



Association Ecole de Musique de Bois Guillaume – Bihorel - Isneauville

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2020

A l'assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne le rattachement des prestations et subventions de fonctionnement, aux charges de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction m'a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport financier.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre assemblée générale.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

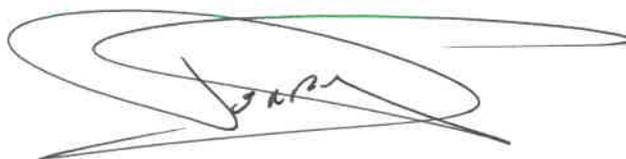
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Malaunay, le 30 avril 2021

Le commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Donront', is written over a large, light blue, stylized oval graphic element.

SEBASTIEN DONRONT

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2020 12			Exercice N-1 31/08/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	870	576	294	94	199	211.23
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	190 367	148 478	41 889	10 497	31 392	299.07	
Autres immobilisations corporelles	22 800	10 121	12 679	7 262	5 417	74.59	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total I	214 036	159 175	54 861	17 853	37 008	207.30	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	1 799		1 799	4 482	2 683	59.87
	Autres créances						
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	163 959		163 959	169 031	5 072	3.00	
Charges constatées d'avance (3)	963		963	960	4	0.39	
Total III	166 721		166 721	174 472	7 751	4.44	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	380 758	159 175	221 582	192 325	29 257	15.21	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/08/2020	12	31/08/2019	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	51 791		54 264		2 473	4.56
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	8 991		2 473		11 464	463.55
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	35 510				35 510		
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	96 292		51 791		44 500	85.92	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques			15 752		15 752	100.00
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III			15 752		15 752	100.00
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 589		6 930		341	4.92
	Dettes fiscales et sociales	30 297		30 518		221	0.72
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	88 405		87 334		1 071	1.23
	Total IV	125 291		124 781		509	0.41
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		221 582		192 325		29 257	15.21

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

36 886 37 447

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2020	12	31/08/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	222 419		228 785		6 366	2.78
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	386 873		376 996		9 877	2.62
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	19 982		11 389		8 593	75.45
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	5		7		2	30.23
Total I	629 279		617 178		12 102	1.96
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	39 716		44 511		4 794	10.77
Impôts, taxes et versements assimilés	20 628		20 018		609	3.04
Salaires et traitements	403 878		390 463		13 416	3.44
Charges sociales	149 509		152 763		3 254	2.13
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	13 913		16 351		2 439	14.91
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	18		1		16	NS
Total II	627 661		624 108		3 554	0.57
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	1 618		6 930		8 548	123.35
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2020	12	31/08/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations		522		518	4	0.81
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		522		518	4	0.81
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		522		518	4	0.81
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		2 140		6 412	8 552	133.37
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 230		3 150	80	2.54
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 621		789	2 832	358.72
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		6 851		3 939	2 912	73.91
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		6 851		3 939	2 912	73.91
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		636 652		621 635	15 017	2.42
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		627 661		624 108	3 554	0.57
Solde intermédiaire		8 991		2 473	11 464	463.55
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		8 991		2 473	11 464	463.55

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 221 582.27 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 629 279.26 Euros et dégagant un excédent de 8 990.56 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'épidémie du coronavirus "Covid-19" se propage dans le monde entier depuis janvier 2020. Cet événement a eu un impact sur la performance de l'association, sans pour autant être en mesure d'en apprécier l'impact chiffré.

L'association a par ailleurs adapté son activité en prenant tout ou partie des mesures proposées par le gouvernement (activité partielle, prêt garanti par l'Etat, report d'échéance de prêts et de charges sociales).

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'Association bénéficie de ressources en nature non comptabilisées correspondant à la mise à disposition de locaux à titre gratuit, à savoir :

- Locaux municipaux de l'ancienne école Anne Franck - BOIS-GUILLAUME;
- Maison Prébystérale de BOIS-GUILLAUME;
- Locaux municipaux - BIHOREL;
- Locaux municipaux - ISNEAUVILLE.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	594		276
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	147 112		43 254
Matériel de transport	344		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 065		7 391
TOTAL	162 521		50 645
TOTAL GENERAL	163 115		50 921

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			870	870
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			190 367	190 367
Matériel de transport			344	344
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			22 456	22 456
TOTAL			213 166	213 166
TOTAL GENERAL			214 036	214 036

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	500	77		576
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	136 616	11 862		148 478
Matériel de transport	296	48		344
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 851	1 925		9 777
TOTAL	144 763	13 836		158 599
TOTAL GENERAL	145 262	13 913		159 175

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	77				
Instal.techniques matériel outillage indus.	11 862				
Matériel de transport	48				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 925				
TOTAL	13 836				
TOTAL GENERAL	13 913				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	15 752		15 752		
TOTAL	15 752		15 752		
TOTAL GENERAL	15 752		15 752		
Dont dotations et reprises d'exploitation			15 752		

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	537	537	
Débiteurs divers	1 262	1 262	
Charges constatées d'avance	963	963	
TOTAL	2 762	2 762	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 589	6 589		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 294	27 294		
Autres impôts taxes et assimilés	3 002	3 002		
Produits constatés d'avance	88 405	88 405		
TOTAL	125 291	125 291		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal, les amortissements sont calculés sur le mode linéaire en fonction de la durée d'usage :

- Logiciels : 1 à 3 ans;
- Instruments de musique : 3 ans;
- Matériel musical : 3 ans;
- Matériel de manutention : 3 ans;
- Matériel de bureau : 3 ans.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le financement de l'activité provient de frais de scolarité versés par les usagers, d'animations musicales et de subventions versées par les collectivités suivantes :

- Municipalités de BOIS GUILLAUME, BIHOREL et ISNEAUVILLE;
- Instituts Médicaux Educatifs;
- Conseil Départemental de Seine-Maritime,
- Métropole de ROUEN.

Ces subventions sont versées pour l'année civile à l'exception des subventions versées par la Métropole pour lesquelles il a été considéré que celles-ci couvraient l'exercice comptable.

La quote-part des subventions de fonctionnement relative à la période de septembre à décembre 2020 est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Les subventions reçues, constatées comme perçues d'avance, s'élèvent pour l'exercice à la somme de 88 405 €

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 799
Disponibilités	330
Total	2 129

Les produits à recevoir correspondent à des subventions et indemnités rattachées à l'exercice non perçues pour un montant de 1 799 € et aux intérêts courus sur le compte livret pour un montant de 330 €.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 589
Total	6 589

Les charges correspondent aux charges d'exploitation pour un montant de 6 589€.

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	963
Total	963
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	88 405
Total	88 405

Produits : subvention de fonctionnement pour 88 405€
Charges : locations mobiliers, maintenance pour 963€

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 20 de la Loi N° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il est précisé que le montant des rémunérations et avantages en nature accordés au cours de l'exercice aux trois cadres dirigeants bénévoles et salariés s'élèvent à :

Information non fournie par souci de confidentialité car il n'y qu'un seul cadre dirigeant

Effectif moyen

Au 1er septembre 2019 l'effectif était de 33 salariés permanents,
Au 31 aout 2020, il était de 33 salariés permanents

Tous les salariés sont employés à temps partiel à l'exception du Directeur et le l'Agent d'Accueil.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

L'association n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

Valorisation des contributions volontaires

Le fonctionnement est assuré par un personnel salarié.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

A titre d'information, ces charges ont été estimées à fin aout 2018 un montant de 123 154 €

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Ensemble du personnel		123 154
Engagement total		123 154

Hypothèses de calculs retenues

Hypothèses de calculs retenus :

- Taux de rotation du personnel : faible
- Taux d'évolution des salaires : 1 %
- Taux de charges sociales patronales : 50 %

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

- Taux d'actualisation : 0.30 %
- Age de départ des salariés : 60 - 62 ans (Cadre légal de depart en retraite).

Association Ecole de Musique de Bois Guillaume – Bihorel - Isneauville

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 août 2020

A l'assemblée générale de l'association,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé, ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Malaunay, le 30 avril 2021

Le commissaire aux comptes



SEBASTIEN DONRONT